

Institutions administratives et judiciaires

Par **Kiluluzolde**, le **01/03/2019** à **14:36**

Bonjour, je suis dans une impasse énorme...

Voyez-vous j'ai à commenter un texte, mais qui est très très court... Je ne vois absolument pas comment m'orienter. Pourriez-vous m'aider ?

"Le droit administratif moderne, ce droit que le Second Empire lègue aux Républiques à venir, n'a pas pour vocation première de servir les administrés, ni de protéger leurs droits, mais de prémunir l'Etat contre leur mécontentement, de contribuer à la rationalisation administrative et, plus largement, au triomphe d'une conception napoléonienne de l'ordre" c'est un extrait de Grégoire Bigot, dans "Ce droit qu'on dit administratif..... Etudes d'histoire du droit public" à la page 65.

Je vous remercie beaucoup de votre aide, juste de quelques idées, ça me servirait énormément.

Bonne journée

Par **poki51**, le **05/03/2019** à **09:19**

Salut, j'ai aussi ce devoir à faire pour aujourd'hui si tu veux ce soir j'aurais des réponses, des infos... Si cela t'intéresse toujours [smile25]